

CALENDRIER et TABLEAU de RESULTATS SAISON REGULIERE 2025

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS MATCHPLAY 2025				date effective
DATES PRECONISEES				
ETAPE 1	avant le 30-juin-25			
MONTROTTIER	joue contre	MORNEX		
LESGETS	reçoit	FLAINE-LESCARROZ		
MORZINE-AVORIAZ	reçoit	GOLF DES ALPES		
CEG LEMAN	joue contre	MEGEVE-MT D'ARBOIS		
ETAPE 2	avant le 15-juil.-25			
FLAINE-LESCARROZ	reçoit	MEGEVE-MT D'ARBOIS		
MORZINE-AVORIAZ	reçoit	MORNEX		
GOLF DES ALPES	reçoit	LESGETS		
CEG LEMAN	joue contre	MONTROTTIER		
ETAPE 3	avant le 30-juil.-25			
MORNEX	reçoit	MEGEVE-MT D'ARBOIS		
MONTROTTIER	joue contre	GOLF DES ALPES		
MORZINE-AVORIAZ	reçoit	LESGETS		
CEG LEMAN	joue contre	FLAINE-LESCARROZ		
ETAPE 4	avant le 30-août-25			
MONTROTTIER	joue contre	FLAINE-LESCARROZ		
MEGEVE-MT D'ARBOIS	reçoit	GOLF DES ALPES		
LESGETS	reçoit	MORNEX		
CEG LEMAN	joue contre	MORZINE-AVORIAZ		
ETAPE 5	avant le 15-sept.-25			
MONTROTTIER	joue contre	MORZINE-AVORIAZ		
LESGETS	reçoit	MEGEVE-MT D'ARBOIS		
GOLF DES ALPES	reçoit	FLAINE-LESCARROZ		
CEG LEMAN	joue contre	MORNEX		
ETAPE 6	avant le 25-sept.-25			
MONTROTTIER	joue contre	MEGEVE-MT D'ARBOIS		
FLAINE-LESCARROZ	reçoit	MORZINE-AVORIAZ		
MORNEX	reçoit	GOLF DES ALPES		
CEG LEMAN	joue contre	LESGETS		
ETAPE 7	avant le 5-oct.-25			
MONTROTTIER	joue contre	LESGETS		
FLAINE-LESCARROZ	reçoit	MORNEX		
MEGEVE-MT D'ARBOIS	reçoit	MORZINE-AVORIAZ		
CEG LEMAN	joue contre	GOLF DES ALPES		

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS MATCHPLAY 2025			
FINALE			
Golf de LA BRESSE			
LES 8 et 9 OCTOBRE 2025			
RAPPEL Attribution des points saison régulière TOUS LES POINTS GAGNES LORS DES RENCONTRES SONT COMPTABILISES.			
Victoire :	6 points	Match nul :	2 points chacune
		Défaite :	0 point
exemple :		victoire	nul
		total rencontre	
une équipe gagne 2 matchs et partage le 3 ^{ème} :	2x 6 = 12 pts	2 pts	14 pts
l'équipe concurrente rapportera	0	2 pts	2 pts
- moins 1 point en cas de forfait (par joueur forfait) -			
En cas de non respect des règles fédérales, (joueur non licencié dans le club qu'il représente, défaut de certificat médical d'un joueur, ou autres ...etc ...)			
le joueur répréhensible sera déclaré forfait, son match perdu,			
et entrainera donc pour son équipe la pénalité prévue en cas de forfait			
les autres résultats de son équipe resteront acquis.			
RESULTAT FINAL DE L'ANNEE			
Total des points obtenus en saison régulière			
+			
TOTAL des points obtenus en FINALE (doubles + simples)			
N° FFG	Club	capitaine	mail
240	FLAINE-LESCARROZ	DUBICH Stéphane	stephane.dubich@sfr.fr
635	GOLF DES ALPES	TEISSEDE Bernard	teissedrebernard@orange.fr
1076	LESGETS	BUHOT Virginie	virginiebuhot@sfr.fr
982	MEGEVE-MT D'ARBOIS	MOREILLON Gilbert	gilbert.moreillon@bluewin.ch
2549	MONTROTTIER	BURDET Julien	julienburdet@orange.fr
519	MORNEX	JUGET Olivier	olivierjuget68@gmail.com
864	MORZINE-AVORIAZ	ROSSET Guillaume	contact@felixski.fr
1607	CEG LEMAN	REY Géraud	arthur101516@gmail.com
En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées de la façon suivante, dans l'ordre suivant :			
1	Nombre de points acquis en saison régulière		
2	Résultat du match en "tête à tête" de la finale		
3	Nombre de points acquis en finale		
4	Nombre de victoires en saison régulière		
5	Résultat du match en "tête à tête" de la saison régulière		